



Livret d'accueil
Année scolaire
2025.2026
École maternelle



Directrice Magali BERNOUD
Téléphone : 03.85.59.70.46

Messagerie : 0711342Y@ac-dijon.fr

Site Eclat : <https://ecm-matour.eclat-bfc.fr/>
(Toutes les informations utiles sur le site Eclat BFC)



Bienvenue à vous et à vos enfants !

Ce guide pratique élaboré par l'équipe enseignante définit les règles de fonctionnement de l'école maternelle en général et de notre école en particulier. Son but est de faciliter la vie de tous dans l'école.

L'école maternelle est la première étape du système scolaire français. L'école n'est pas une garderie. Durant 3 ans, ou 4 ans pour les enfants scolarisés dès la toute-petite section, il sera proposé à votre enfant des activités motrices, langagières, mathématiques, logiques, artistiques. Il développera ainsi sa personnalité et fera l'apprentissage de la vie de groupe.

Ces années sont très importantes car elles préparent votre enfant à l'école élémentaire par l'acquisition de techniques précises et par de véritables apprentissages.

L'école maternelle est une vraie école, sa fréquentation régulière, dès la petite section, et la toute-petite section est indispensable pour que votre enfant s'adapte et progresse. Toutes les absences doivent être signalées par mail ou par téléphone le plus tôt possible.

Comme toute collectivité, l'école possède un texte qui définit les droits et les devoirs de chacun et les principales règles à respecter. ***L'inscription d'un enfant à l'école implique l'acceptation du règlement par ses parents.*** Le règlement est affiché dans le hall de l'école et doit être connu de tous. Le règlement est établi à partir du règlement type départemental et approuvé lors du premier conseil d'école, une version abrégée de celui-ci vous sera transmise, vous devez nous retourner un coupon signé pour attester que vous en avez pris connaissance.



Le jour de sa première rentrée...

Accompagnez votre enfant, c'est important !

Acceptez ses chagrins, ses craintes et ne montrez pas votre inquiétude.

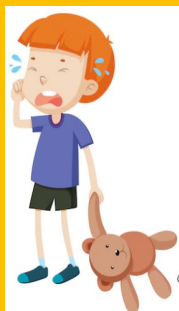
Avant de le quitter, dites-lui ce que vous allez faire et précisez-lui qui viendra le chercher à la sortie de l'école.

Laissez-le apporter son « doudou », lien avec la maison.

Soyez bien là à l'heure de la sortie, des larmes et des angoisses seront évitées.

Ne lui posez pas trop de questions, les confidences viendront...

N'hésitez pas à dialoguer avec les enseignants si vous vous posez encore des questions.



Le personnel de l'école

Le directeur/la directrice
Magali BERNOUD

Les enseignants
Classe 1 : TPS/PS/MS Magali BERNOUD
Classe 2 : MS/GS Emmanuelle JOSEPH



Les ATSEM

(agents territoriaux spécialisés en école maternelle)

Jenny BOUVIER (classe 1)

Manon CARTILLIER (classe 2)

Les AESH

(Accompagnant des Elèves en Situation de Handicap)

Classe 1 : Fabienne DECHENAUX

Vous trouverez dans le hall de l'école un trombinoscope récapitulant les noms, les visages et les fonctions de chacun.

Tous les adultes de l'école ont comme priorité
le bien-être des enfants.

La vie de l'école

L'organisation des classes

Notre école comprend 2 classes regroupant des enfants d'âges différents (toute-petite section pour les enfants nés en 2023, petite section pour les enfants nés en 2022, moyenne section pour les enfants nés en 2021 et grande section pour les enfants nés en 2020)

Classe 1 : toute-petite section, petite section, moyenne section

Classe 2 : moyenne section et grande section

Les horaires de l'école

Respectez les horaires, c'est important pour votre enfant, c'est important pour tous les enfants.

Les portes de l'école sont ouvertes :

- Le matin de **8h15 à 8h25**

(Vous devez accompagner votre enfant jusqu'aux portes de l'école et le confier à l'adulte qui accueille)

- L'après midi de **13h15 à 13h25**

Pour les sorties : Celles-ci se font à la porte principale.

- Le matin à 11h40

- L'après midi à 16h10



Sécurité des enfants et responsabilité des parents

En début d'année les parents remplissent **une fiche de renseignements** et **une fiche d'urgence** où ils indiquent si leur enfant a des problèmes de santé, doit suivre un régime, et donnent un numéro de téléphone pour les joindre en cas d'urgence.

Seules les personnes indiquées sur cette fiche peuvent récupérer votre enfant.

Il est indispensable de nous signaler tout changement de ces informations.

Équilibre alimentaire, gâteaux d'anniversaire

Tous les vendredis, lors des « gouters découvertes » les élèves dégustent des aliments et travaillent sur la connaissance des aliments



C'est l'occasion de travailler sur les 5 sens et d'ouvrir sur une diversification alimentaire. De l'eau est à la disposition des enfants qui peuvent se servir à volonté.

Un gobelet marqué au nom de l'enfant vous est demandé sur la liste de matériel de rentrée.

Les gâteaux d'anniversaire resteront l'exception. Ils seront confectionnés chaque mois par les enfants et serviront de support pédagogique afin de travailler le langage oral et écrit, les sciences, la compréhension.

La vie de l'école

Information des parents



Les enseignants communiquent via l'application ENT Eclat BFC. Nous vous demandons de consulter les messages dès que vous en recevez la notification. L'accès à Eclat se fait via la plateforme Educonnect. De même vous devez prendre l'habitude de lire chaque jour les affichages qui vous sont destinés (dans le hall de l'école et le tableau extérieur).

En début d'année scolaire, **une réunion d'information** est organisée dans chaque classe. Pour plus d'informations sur l'école : <https://ecm-matour.eclat-bfc.fr/>



Santé et bien-être des enfants

Les enfants doivent **être en bonne santé et en état d'assumer le cours des activités de la journée (ayant suffisamment dormi)**.

Les enfants malades ne peuvent pas être acceptés à l'école. **Nous n'avons pas le droit de donner des médicaments à l'école.**

En cas de maladie chronique demandant l'administration de médicaments ou de soins, un PAI (Plan d'Accueil Individualisé) peut être mis en place avec le médecin scolaire.

Toute maladie contagieuse doit être signalée à la directrice. Dans ce cas, l'enfant ne sera réadmis à l'école que sur présentation d'un **certificat médical** attestant la guérison clinique.

Si votre enfant a des poux, il est important de nous prévenir pour que l'on informe les autres familles de surveiller les chevelures

Les enfants étant amenés au cours de la journée à effectuer des activités physiques (dans la cour de récréation et en salle de gymnastique) et parfois salissantes (peinture, collage...) il est important de les habiller de façon pratique (vêtements faciles à mettre et à enlever tout seul, évitez les bretelles, les salopettes et les ceintures, chaussons qui tiennent bien aux pieds).

Pour que l'on puisse reconnaître les vêtements perdus par les enfants, il est indispensable d'écrire leur nom et prénom dessus (notamment les bonnets, cagoules, tours de cou, gants, chaussons...).

Rappel : les écharpes sont interdites.

Nous vous demandons de mettre à disposition dans un sac un change complet pour votre enfant. Celui-ci restera à l'école.

L'école prête des vêtements de rechange en cas de nécessité, merci de les rapporter rapidement et propres

Le conseil d'école et les représentants de parents



Au mois d'octobre ont lieu des élections pour choisir 4 parents représentant les autres. Leurs noms sont affichés dans le hall d'entrée. Ces parents élus assistent au conseil d'école qui a lieu 3 fois par an.

Le conseil d'école réunit la directrice, les enseignants, un représentant de la mairie, l'Inspecteur de l'Éducation Nationale et les représentants de parents élus.

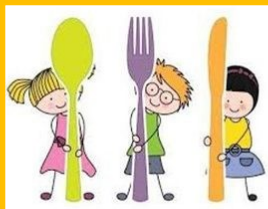
Pendant le conseil d'école, les représentants des parents peuvent poser des questions et donner leur avis sur la vie de l'école, la cantine, la garderie. A l'issue de chaque séance, un PV est rédigé et distribué à chaque partie.

Les projets

- ⇒ Nous travaillerons cette année encore sur « L'école dehors » avec l'exploitation pluri disciplinaire de la cour de récréation. En partenariat avec la maison des patrimoines et les amis du manoirs, l'école de musique, nous créerons un jardin avec bac à compost et récupérateur d'eau de pluie, nichoirs et hôtel à insectes. Nous suivrons au fil des saisons la vie des oiseaux et des petites bêtes ainsi que l'évolution des arbres de notre verger...
- ⇒ Nous continuerons nos projets d'ouverture : visite de la Marpa, rencontre inter écoles, actions passerelles avec la crèche.
 - ⇒ Culture : Ecole et cinéma 3 séances par an + 1 spectacle
- ⇒ Bibliothèque : un projet lecteurs en partenariat avec les bénévoles de la bibliothèque
- ⇒ Petit randonneur dans la classe des grands : découverte des maisons des enfants au cours de randonnées des plus en plus longues avec des objectifs à chaque sortie.
- ⇒ Projet piscine : en juin, classe bleue sur 15 jours. Les enfants de MS et GS auront 1 séance par jour de 45 minutes au cours de laquelle ils évolueront dans le grand bain. L'objectif est l'aisance aquatique.

Autour de l'école : les associations

Restaurant scolaire (mairie)



Pour une première inscription (enfant à partir de la petite section), veuillez vous adresser en Mairie : mairie@matour.fr

Puis pour la gestion au quotidien : S'adresser à Jenny Bouvier : restaurantscolaire@matour.fr

Pour en savoir plus : <https://www.matour.fr/commune/ecole-restauration-scolaire>

Le restaurant scolaire est approvisionné par Bourgogne repas en « liaison froide ». Les menus sont élaborés dans le respect des règles diététiques et sont validés par une diététicienne. La surveillance des enfants est assurée par des agents municipaux qui veillent au bon déroulement du repas et encouragent les enfants à goûter tous les plats proposés.

Garderie péri-scolaire du matin et du soir

Un accueil est ouvert aux enfants scolarisés des écoles maternelles et élémentaires de MATOUR, en correspondance avec les horaires des écoles, et les accueils sont agréés en Accueils Collectifs de Mineurs (ACM) par les Services Départementaux de la Jeunesse et des Sports.



Ces accueils sont organisés par la Communauté de Communes Saint Cyr Mère Boitier par le Pôle Petite Enfance/Enfance/ Jeunesse.

L'accueil du matin est ouvert à partir de 7h30 (-7h15 sur demande) et le soir jusqu'à 18h30.

Les tarifications du service sont en fonction du quotient familial de la Famille.

Pour les nouveaux enfants en petite section de l'école maternelle et les arrivées en cours d'été et d'année, un rendez-vous avec les familles est obligatoire à l'accueil du Pôle et avec la direction des Accueils pour remplir les conditions d'inscriptions, pour l'ouverture des droits du Portail famille, et les informations inhérentes au fonctionnement.

Pour les informations générales : www.scmb71.com

Les Coordonnées du Pôle : 03 85 59 76 58 sej.adminperiscoalsh@scmb71.com



Le sous des écoles « La Souris Verte »

C'est une association de loi de 1901 à but non lucratif qui regroupe des parents d'élèves donnant de leur temps et de leur énergie pour organiser des événements divers et variés.

Elle a une double vocation : - collecter des fonds pour participer au financement des projets d'école qui sont proposés par les enseignants dans le cadre scolaire

- contribuer au développement de la vie associative du village en organisant des manifestations tout au long de l'année. Ces manifestations contribuent à entretenir un lien social entre les enfants et le reste de la population.

Les enfants sont ravis de se retrouver en dehors du cadre scolaire et les parents partagent de bons moments de convivialité.

Les vacances scolaires



Vacances scolaires 2025/2026

	Dernier jour de cours	Reprise des cours
Rentrée		Lundi 1 septembre 2025
Vacances de la Toussaint	Samedi 18 octobre 2025	Lundi 3 novembre 2025
Vacances de Noël	Samedi 20 décembre 2025	Lundi 5 janvier 2026
Vacances d'hiver	Samedi 7 février 2026	Lundi 23 février 2026
Vacances de printemps	Vendredi 4 avril 2026	Lundi 20 avril 2026
Pont de l'Ascension	Mercredi 13 mai 2026	Lundi 18 mai 2026
Vacances d'été		Samedi 4 juillet 2026

***A tous, nous souhaitons une très bonne
année scolaire dans notre école !!!***

L'équipe enseignante

